Image not found or type unknown

DROIT DE SUCCESSION FRAIS DE NOTAIRE

Par **CORINNE DUQUESNE**, le **15/11/2016** à **11:13**

Bonjour,
J'ai perdu mon père et ma mère est toujours vivante. Je suis fille unique.
Nous avons fait appel a un notaire mais je ne comprend pas pourquoi le notaire fait appel a un commissaire priseur qui va nous couter 2400 euros sachant que ma mère ne veut pas vendre le pavillon et ou il n'y a pas non plus d'objet de grande valeur.
J'ai connu une personne dans le même cas de figure sauf que cette personne habitait en province et en aucun cas un commissaire priseur est venu estimé les biens.
La réponse du notaire quand je lui en ai parlé, il m'a répondu qu'en province c'était diffèrent de Paris.
Pouvez vous m'aider car je suis perdu
Merci

Par **Visiteur**, le **15/11/2016** à **11:29**

Bonjour,
j'ai été dans le même cas il y a quelques années et pas de commissaire priseur !?

Par **CORINNE DUQUESNE**, le **15/11/2016** à **11:35**

Merci beaucoup de m'avoir répondu
Par contre puis-je changer de notaire?

Par **jodelariege**, le **20/02/2017** à **08:52**

bonjour ne s'agit il pas plutôt d'une estimation de la maison par un agent immobilier...?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés